

Caractéristiques techniques foyers bois-bûches : compatibilité RT 2012

La société Stûv SA (Siège social Rue Jules Borbouse 4 à 5170 Bois-de-Villers) déclare que les produits listés ci-dessous sont compatibles avec la réglementation thermique RT 2012 selon les caractéristiques et les conditions détaillées ci-après :

- Gamme Stûv 30 (version 3)
- Gamme Stûv 30-compact
- Gamme Stûv 16
- Gamme Stûv 22
- Gamme Stûv MicroMega

Ces appareils :

- sont équipés d'une arrivée d'air extérieure, leur permettant de prélever l'air de combustion à l'extérieur du bâtiment;
- ont un taux de fuite inférieur à 6 m^3 par heure sous 10 Pa; *
- sont compatibles avec l'option StûvDrive leur permettant d'être dotés d'un dispositif d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure.

Par conséquent, pour un bâtiment souhaitant répondre aux exigences de la RT 2012 selon les dispositions énoncées dans l'arrêté du 26 octobre 2010 (relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments), les poêles à bois-bûches listés ci-dessus et équipés d'un StûvDrive pourront être installés en tant que système de chauffage principal ou complémentaire et à condition que l'ensemble des caractéristiques du bâtiment ait été validé par un BET selon la méthode de calcul Th-BCE 2012.

* Certains foyers de notre gamme Stûv 21 munis de l'option StûvDrive peuvent également répondre aux exigences de la RT 2012. Sur demande, notre service technique pourra vous fournir une estimation du pourcentage de contribution du foyer Stûv 21 de votre choix par rapport au niveau de fuite maximum autorisé dans le cadre de votre projet.



Jean-François Sidler
Directeur général